



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 septembre 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 8 septembre 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 22 septembre 2003

**Convention prestation de service Ville / CAN pour l'entretien et le
fonctionnement des voiries, réseaux et espaces verts de la Zone
d'Activités Economiques du Technopole de Niort - Noron étendus à
la rue Archimède**

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2003

DELIBERATION D20030366

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Le Technopole de Niort Venise Verte y compris la rue Archimède est un parc d'activités communautaire dont la gestion et l'entretien sont de la responsabilité de la Communauté d'Agglomération de Niort.

Cette dernière a saisi la Ville de Niort, afin que celle-ci assure l'entretien des espaces publics (voirie, espaces vert etc.) ainsi que le fonctionnement courant.

Dans le cadre des dispositions de l'article 48 de la loi « Démocratie et proximité », une convention de prestation de service précisant les charges d'intervention a été établie. Elle est similaire aux conventions déjà établies avec la ville pour les parcs d'activités des ZAE Mendès France, St. Liguairre, St. Florent etc.

Le montant de la convention est de 32 923 € TTC annuels. La durée de la convention est d'un an renouvelable deux fois pour la même durée par tacite reconduction. Elle est dénonçable par chacune des parties moyennant un préavis de trois mois.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de prestation de service jointe en annexe.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Amaury BREUILLE